

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 06/06/2023
Reçu en préfecture le 06/06/2023
Publié le
ID : 038-213801004-20230530-DEL_20230530_07-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 Mai 2023

L'an deux mil vingt trois et le trente mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie GUGLIELMO-VIRET, Première Adjointe

Présents : Mmes et MM Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI,, Karim DALIBEY, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Michel SALVI,, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Audrey MARRON Martine PUGLISI, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON, Amina GHAFIR

Procurations : M. Roger COHARD à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET
Mme Stéphanie MENGOLLI à Mme Marie-Claude CERANA
Mme Florence FAIS à Mme Audrey BUISSON

Excusés : M. Alexandre ASTOLFI

Secrétaire de séance : Mme Christel METAY

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
21	Vendredi 26 mai 2023	Vendredi 26 mai 2023	Mardi 6 juin 2023

7- Espace naturel sensible (ENS) La Rolande - Le Maupas – Demande de soutien financier au conseil départemental de l'Isère pour la réalisation d'actions en 2023

Par délibération en date du 28 février 2023, le conseil municipal a validé le plan de préservation et d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible La Rolande- Le Maupas 2025-2034.

Dans ce cadre, le Conservatoire des Espaces Naturels –Avenir, chargé de l'animation du comité de site a discuté et validé le plan de gestion pour l'année 2023.

Ce plan de gestion s'établit selon les modalités déterminées dans l'annexe 1.

Il convient de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère pour la réalisation de ces actions, étant précisé que la collectivité bénéficie d'un taux de subvention à hauteur de 74,24 %.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

-SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère pour la réalisation des travaux et le suivi scientifique pour l'année 2023 sur l'Espace Naturel Sensible de Le Rolande- Le Maupas pour un montant de 37 252,99€.

-CHARGE le maire de transmettre au conseil départemental de l'Isère, l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier,

-AUTORISE le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité

